

MODIFICATIONS DES TARIFS
D₃ ET D₄
POUR LES ADAPTER AU MARCHÉ
DE LA CLIENTÈLE À TRÈS
GRANDE CONSOMMATION
R-3484-2002

Audiences

22 mai 2002



Gaz
Métropolitain
Source d'avenir

GREFFE

Dist. À: JUV ACV ET RM PRF JFO
PG GN RC CD LP ME
MN SC PDG ET UD DDC L
le: 22-05-02 par: SP

Table des matières

- Contexte
- Proposition
- Principes tarifaires
- Adaptation à la structure actuelle D₃ et D₄
 - ◆ Ajout de paliers
 - ◆ Révision de la réduction pour durée de contrat
- Conclusion

2

Régie de l'énergie

DOSSIER: R-3484

DÉPOSÉE EN AUDIENC

Date: 22 mai 2002

Pièces n° SCGM-1;

do

Contexte

- Appel d'offres dans le cadre du plan d'approvisionnement d'Hydro-Québec pour lequel certains promoteurs proposeront la fourniture d'électricité à partir de gaz naturel
- Venue de clients à très grande consommation (ex: Le Suroît 41,7 Bcf) avec profil stable et sujets à engagement contractuel à long terme (jusqu'à 25 ans)

3

Proposition

- Adaptation des grilles tarifaires actuelles D_3 et D_4
 - ◆ Extension des bornes par l'ajout de deux paliers additionnels pour couvrir des volumes supérieurs à 1 000 000 m³/jour
 - ◆ Réduction pour durée de contrat étendue jusqu'à 25 ans et ce, quel que soit le volume
- Tarif disponible pour tous les clients, quelle que soit leur utilisation du gaz naturel

4

Principes tarifaires

- Tarifs qui reflètent
 - ◆ la répartition des coûts entre catégories de clients
 - ◆ le profil de consommation du client (volume, stabilité et période de retrait)
- Traitement équitable entre les clients (non sur la base de l'usage)
- Simplicité
- Considération des engagements du client
- Considération de la situation concurrentielle du gaz naturel

5

Adaptation à la structure actuelle D₃ et D₄ Ajout de paliers

- Simulation d'une étude d'allocation du coût service avec un client type au sous-tarif 4.11 selon les caractéristiques de Le Suroît
 - ◆ Immobilisation 2,5 M\$ générant un rendement de 211 000 \$ et autres dépenses de 145 000 \$
 - ◆ Coût unitaire moyen de 0,971 ¢/m³
- Faible sensibilité aux hypothèses du cas type (référence SCGM-12, document 2)
- Établissement du tarif selon le coût moyen et non le coût marginal

6

Adaptation à la structure actuelle D₃ et D₄

Révision de la réduction pour durée de contrat

Valeur ajoutée d'un contrat de moyenne ou longue durée

Une réduction pour durée de contrat amène les clients à signer pour une durée supérieure à 12 mois donc :

- réduit les pertes de volume
- stabilise les tarifs dans le temps
- aide à la planification des outils d'approvisionnement

7

Adaptation à la structure actuelle D₃ et D₄

Révision de la réduction pour durée de contrat

- Réduction requise selon l'approche de la valeur actualisée et différents pourcentages établis à partir de pertes réelles observées

Durée contrat	Pourcentage de pertes/année		
	1,0 %	2,5 %	4,0 %
5 ans	19,0 %	19,0 %	19,0 %
15 ans	22,0 %	26,1 %	29,8 %
25 ans	24,0 %	30,5 %	35,9 %

8

Conclusion

■ Avantages de la proposition

- ◆ Respect des principes de tarification dans l'établissement des grilles
 - ✦ relation avec les coûts moyens et non marginaux
 - ✦ équité et simplicité
- ◆ En continuité avec notre tarification actuelle, les clients étant familiers avec la structure
- ◆ Impact futur bénéfique pour l'ensemble de la clientèle
 - ✦ baisse tarifaire et stabilité des tarifs

9

MERCI